

## Conseil communal de la commune déléguée de Saint Georges de Montaignu du Mardi 24 Septembre 2024

<i>Nom et prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent représenté</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	<i>Absent</i>
BOUTIN Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BREMOND Guy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
CHUPIN Anne-Cécile	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
GILBERT Virginie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
HERVOUET Eric	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
PAVAGEAU Laëtitia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
PIVETEAU Hubert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
PELLETIER-CARNUS Laurence	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
ROGER Richard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Assistait également à la réunion				

Monsieur Eric HERVOUET a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### Approbation du procès-verbal de la séance du conseil délégué précédent

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, .... Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles :

## VIE LOCALE, CULTURELLE ET SPORTIVE

### 1 – Approbation de l'avant-projet définitif de la salle de la Petite Maine et sollicitation de subventionnement

La Ville de Montaignu-Vendée souhaite proposer une offre de services et d'équipements en cohérence avec le développement du territoire et l'accroissement d'une population jeune. La municipalité envisage ainsi de développer l'attractivité du complexe sportif du « Grand Logis » de la commune déléguée de Saint Georges de Montaignu en réhabilitant la salle de la Petite Maine et en reconstruisant des vestiaires qui répondent aux normes.

Le vieillissement des installations sportives est un constat que la commune s'attache à solutionner progressivement depuis le mandat précédent. Les salles de sport font l'objet d'un programme de réhabilitation axé autour de la modernisation et la sécurisation ; l'objectif étant de répondre aux normes fédérales et d'accompagner les clubs résidents dans leur structuration mais également de proposer des conditions de pratique optimales aux milliers d'élèves scolarisés sur le territoire.

L'état actuel de la salle de La Petite Maine est un frein au développement des activités et leur diversification. Il est primordial, au même titre que la pratique fédérée et organisée, de permettre aux écoliers d'évoluer dans de

meilleures conditions. Cette opération de réhabilitation, une fois achevée, permettra à la commune déléguée de Saint Georges de Montaigu de disposer d'un ensemble sportif homogène, avec deux grandes salles de qualité (Petite et Grande Maine) répondant aux besoins de ses utilisateurs.

La ville de Montaigu-Vendée a ainsi confié une mission de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par le cabinet SET ARCHITES basé à Nantes, pour mener des études portant sur la réhabilitation de la salle de sport et la construction de nouveaux vestiaires en rez-de-chaussée haut et bas.

L'avant-projet définitif présenté propose une répartition des travaux en deux zones :

- Une première zone de travaux sur l'existant d'une surface de 1 144m<sup>2</sup> et portant sur la réhabilitation de la salle de sport « La Petite Maine » ;
- Une deuxième zone de travaux portant sur la démolition de 310m<sup>2</sup> de vestiaires et la reconstruction de 363m<sup>2</sup> d'extension dans le prolongement sud de la salle :

Le planning projeté s'étend d'octobre 2024 à mai 2025 pour la phase des études. A partir de juin 2025, débutent les travaux, la livraison est prévue à l'été 2026.

L'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux à l'Avant-Projet Définitif est de 1 589 810 €.

Le plan de financement de cette opération se décompose ainsi :

DEPENSES		RECETTES		
Objet de la dépense	Montant HT	Types de recettes	Montant HT	Part
Honoraires de Maitrise d'œuvre	119 235 €	Agence Nationale du Sport (ANS)	317 962 €	17,4%
Travaux	1 589 810 €	Département de la Vendée	189 699 € <i>(extension)</i>	19,1%
			128 263 € <i>(rénovation)</i>	
			30 000€ <i>(études)</i>	
Etudes annexes	25 000 €	Fonds Vert	317 962 €	17,4%
Aléas, révisions de prix et frais divers	90 000 €	Fonds d'Aide au Football Amateur	10 000 €	0,5%
		SyDEV	40 000€	2,2%
		Autofinancement	790 159 €	43,4%
<b>TOTAL</b>	<b>1 824 045 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 824 045 €</b>	<b>100%</b>

Les membres du Conseil Municipal seront invités à approuver l'avant-projet définitif pour la réhabilitation de la salle de sport « La Petite Maine » et la construction de vestiaires à Saint Georges de Montaigu, à approuver le plan de financement du projet et à solliciter les demandes de subventions auprès des organismes financeurs.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, .... voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles :

## ENVIRONNEMENT, MOBILITÉS ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### 1 – Cession foncière à l'entreprise SODEBO

L'autorisation d'arrêté d'exploiter ICPE obtenue par la société SODEBO nécessite une mise en conformité sur le confinement des eaux incendie des bâtiments Sodebo, Sobox, PSV2 et KIM.

Plusieurs solutions ont été étudiées par l'entreprise. Celle retenue consiste en la réalisation d'un bassin de confinement sur une parcelle propriété de Montaigu-Vendée, cadastrée 217 section BB numéro 28, d'une contenance de 18 967m<sup>2</sup>. Le terrain est exploité en prairie par le GAEC du Val des Maines.

Il sera proposé aux membres du conseil municipal de céder la parcelle cadastrée 217 section BB numéro 28 d'une superficie de 18 967 m<sup>2</sup> au prix de 2.88 € le m<sup>2</sup>. La parcelle est cédée fermier en place et l'entreprise se charge d'indemniser les exploitants.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, .... voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles :

## 2 – Acquisition foncière à l'Homelet

Dans le cadre du projet de réaménagement urbain du secteur de l'Homelet sur la commune déléguée Saint-Georges-de-Montaigu, la collectivité poursuit les négociations avec les propriétaires des parcelles identifiées dans ce programme urbain afin de permettre à la commune de Montaigu-Vendée de maîtriser le foncier pour l'aménager à terme.

Il sera donc proposé à l'assemblée d'acquérir les parcelles cadastrées 217 section AI numéros 55 et 65 d'une contenance totale 306m<sup>2</sup> appartenant aux Consorts GABORIEAU. Cette acquisition est proposée moyennant le prix principal de 18.360,00 € (soit 60,00 € le m<sup>2</sup>).

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, .... voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles :

## ESPACES PUBLICS ET MOYENS TECHNIQUES

### 1 – Avenant à la convention SyDEV n°2023.ECL.1067 – Rénovation de l'éclairage public sur le territoire de Montaigu-Vendée

Dans le cadre des interventions d'entretien programmées des équipements d'éclairage public de Montaigu-Vendée, le Conseil municipal a validé par délibération n°DEL20232323\_27 en date du 12 décembre 2023 une convention de travaux de rénovation de lanternes usagées, sur divers sites de Montaigu-Vendée, en utilisant le stock communal des lanternes à leds déposées, lors d'opération diverses.

Il s'agit des 3 sites suivants :

- Rond-point de la Garenne à Saint Georges de Montaigu,
- Giratoire - Rue de l'Industrie à la Guyonnière
- Rue des Agapes à la Guyonnière

Le montant de la participation initiale de Montaigu-Vendée s'élevait à 1 163,00 €, soit 50% du montant total des travaux.

Aux termes d'un avenant à la convention n°2023.ECL.1067, le SyDEV fait état d'une plus-value portant sur la fourniture et pose de 18 crossettes d'adaptation acier galvanisé peintes afin de pouvoir fixer les Voltanna en top sur les mâts (la Voltanna existante ne se fixait qu'en latérale).

La Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière complémentaire au titre de cet avenant à hauteur de 731,00 €, en tant que propriétaire des équipements qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant de la participation initiale (Convention n°2023.ECL.1067)	Montant définitif après étude d'exécution (de la convention n°2023.ECL.1067)	Montant à prendre en compte pour l'avenant n°1
<b>Eclairage Public</b>			
Rénovation	1 163.00	1 200.00	731.00
<b>MONTANT TOTAL DE L'AVENANT A LA CHARGE DU DEMANDEUR :</b>			<b>731.00</b>

Les membres du conseil municipal seront invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, .... voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles :

## 2 – Convention SyDEV n°2024.ECL.0537 – Rénovation de l'éclairage public

Le Président du SyDEV a fait parvenir la convention n°2024.ECL.0537 se rapportant à des travaux de rénovation de l'éclairage public projetés sur la commune déléguée de Saint Georges de Montaigu, à la suite d'une visite technique sur site d'avril 2024.

La Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 460,00 €, en tant que propriétaire des équipements qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
<b>Eclairage Public</b>					
Travaux neufs	920.00	1 104.00	920.00	50.00 %	460.00
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>460.00</b>

Les membres du conseil municipal seront invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, .... voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles :

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Le 25/10/2024** : Assemblée Générale du Comité des fêtes
- **Le 29/11/2024** : Décoration de Noël du centre-bourg
- **Le 30/11/2024** : Cérémonie une naissance un arbre  
36 naissances sur l'année 2023  
Site de plantation : La Migeonnière